

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AMBROSI Sébastien, BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie, ROUANET Claudie, TOURNIER Joël.

Absent excusé : AGBOTON Anicet.

Date de la convocation : 25/03/2016

Secrétaire de séance : AMBROSI Sébastien

Ordre du Jour :

- 1 – Pays du Sud Toulousain : convention
- 2 – Préparation budget 2016
- 3 – Informations diverses
- 4 – Questions diverses

1 – Pays du Sud Toulousain : convention

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le Pays du Sud Toulousain lance une opération groupée de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux des collectivités membres de cette structure.

Afin d'adhérer à cette étude, il est nécessaire de conventionner avec le Pays du Sud Toulousain. Après lecture de ladite convention, les conseillers municipaux décident de :

- Participer au diagnostic énergétiques des bâtiments communaux ;
- Conventionner avec le Pays du Sud Toulousain ;
- Accepter le reste à charge de 412 € ;
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et réaliser le diagnostic.

2 – Préparation budget 2016 :

L'ensemble du conseil municipal procède à une première approche des dépenses et des recettes dans les sections fonctionnement et d'investissement à inscrire au budget 2016.

Le vote définitif du budget 2016 aura lieu dès que les dotations et les participations versées par l'Etat seront connues.

3 – Informations diverses :

*Redevance Occupation du Domaine Public : Madame ROUANET Claudie soumet la possibilité de percevoir cette redevance auprès de l'opérateur ORANGE.

4 – Questions diverses :

*Installation du défibrillateur : les conseillers décident d'installer le défibrillateur à l'entrée de la mairie.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h40

Pour copie conforme